

Direction de l'Éducation,  
de la Culture et des Sports  
Direction Adjointe Éducation,  
Jeunesse et Sports

**Appel à projets**

**Féminisation du sport**

**Cahier des charges - Année 2018**

Conformément à l'article L 100-1 du code du sport, l'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, est d'intérêt général.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Haut-Rhin publie un appel à projets pour développer la féminisation du sport dans les associations.

Il s'agit de contribuer à augmenter la place des femmes et des jeunes filles, que ce soit dans le cadre de la pratique sportive féminine, du sport de haut niveau ou de l'accès aux instances dirigeantes, d'encourager la féminisation du sport et de valoriser l'engagement sportif des femmes.

**1. Les enjeux.**

- Développer la pratique sportive des femmes et des collégiennes dans le Haut-Rhin
- Mettre en valeur et labéliser les clubs qui y contribuent

**2. Les objectifs de l'appel à projets.**

- Augmenter le nombre de femmes et de jeunes filles qui pratiquent un sport
- Augmenter la présence des femmes dans les instances dirigeantes des associations sportives
- Augmenter la présence des femmes dans les fonctions d'encadrement technique et d'arbitrage des associations sportives
- Promouvoir et accroître la réussite sportive des féminines en terme de performance
- Dans le cadre de la stratégie de réussite éducative, développer la pratique sportive des collégiennes (11 à 15 ans) dans et en dehors du collège

### **3. Qui peut candidater ?**

Les organismes à but non lucratif suivants, constitués sous la forme d'une association et ne relevant pas de la réglementation en matière de subventions au sport professionnel (article L 113-2 du code du sport notamment) :

- Les clubs sportifs haut-rhinois
- Les comités départementaux sportifs haut-rhinois ou interdépartementaux pour des actions se déroulant sur le territoire haut-rhinois
- Les ligues sportives Grand-Est pour des actions se déroulant sur le territoire haut-rhinois
- L'association « Union nationale du sport scolaire « UNSS » au titre des actions haut-rhinoises ou de l'organisation de sa direction départementale ou régionale
- Les associations sportives affiliées à l'UNSS des collèges du Haut-Rhin

Seules sont éligibles les associations ayant leur siège ou menant des actions dans le Haut-Rhin.

### **4. Les critères de recevabilité du projet**

Peuvent être présentés au titre de l'appel à projets 2018 tous les projets menés par une association sportive permettant d'atteindre un ou plusieurs des objectifs définis au point 2, et remplissant les conditions listées ci-dessous.

Ne sont éligibles que les dépenses relevant de la section de fonctionnement du budget de l'association.

Chaque association qui souhaite candidater doit déposer, avant la date fixée au point 7, un dossier contenant les éléments listés ci-après :

- a) Un état des lieux de la présence des femmes dans l'association sur les 2 dernières saisons sportives (2015/2016 et 2016/2017) : nombre de licenciées par classe d'âge, de sportives ou d'équipes féminines engagées dans des compétitions, le niveau de ces compétitions, le nombre de femmes dans les instances dirigeantes de l'association, dans l'encadrement technique, le nombre de juges ou d'arbitres féminines.
- b) Un projet de développement de la féminisation de l'association dont le démarrage est prévu en 2018 et dont les objectifs sont clairs et mesurables. Ce projet doit être novateur par rapport à l'activité habituelle de l'association.

Le projet proposé peut concerner tous les secteurs : la politique de recrutement de nouvelles licenciées, la politique de formation de l'association, l'adaptation de la pratique sportive aux besoins des femmes (créneaux adaptés, solutions de garde d'enfants, ...), l'organisation d'événements sportifs dédiés aux femmes, une communication spécifique de mise en valeur des sportives, l'adaptation des équipements aux besoins des femmes (vestiaires et sanitaires dédiés, tenues sportives spécifiques, ...), etc.....

Cette liste n'est pas exhaustive.

Un projet peut comporter plusieurs actions différentes concourant à l'atteinte des objectifs définis au point 1.

Un projet co-construit entre plusieurs associations sportives ou entre une association et un collège ou son association UNSS est également éligible.

## **5. Le cadre juridique et financier**

La Commission Sport et Vie associative du Conseil départemental examinera la recevabilité des candidatures reçues et listera les projets des associations qu'elle soumettra à l'examen de la Commission permanente, en fonction de l'intérêt général et local présenté par chaque projet au regard des objectifs poursuivis par le présent appel à projets.

Les associations dont les dossiers ne seront pas retenus à ce stade seront informées par courrier après la réunion de la Commission Sport et Vie associative.

Cette Commission proposera, pour chaque association dont le projet aura été retenu par ses soins, un montant de subvention au vote de la Commission permanente.

L'engagement du Département prend la forme d'une délibération de la Commission permanente octroyant une subvention aux associations bénéficiaires dont elle aura retenu le projet, dans la limite du montant maximal des crédits alloués au présent appel à projets.

Les associations retenues pourront également se voir décerner un label départemental au cours d'une manifestation officielle dans les locaux du Conseil départemental à l'automne 2018.

## **6. Pièces à fournir**

- Un dossier détaillé comprenant l'ensemble des éléments listés au point 4.
- Un budget prévisionnel du projet présenté.

## **7. Calendrier**

- Lancement de l'appel à projets : début mars 2018
- Date limite de dépôt des dossiers: **le 15 avril 2018** sous format papier à l'adresse suivante : Département du Haut-Rhin – Direction de l'Education, de la Culture et des Sports – Unité Sports et Jeunesse – 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 Colmar Cedex ou par voie électronique : [decs@haut-rhin.fr](mailto:decs@haut-rhin.fr)
- Etude des dossiers : de mi-avril à fin mai 2018
- Validation des projets et notification : juin à juillet 2018